



**Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire**

DG Politique de Contrôle
Direction Santé Animale et
Sécurité des Produits
Animaux

CA-Botanique
Food Safety Center
Bd du Jardin botanique, 55
1000 Bruxelles
Tél 02 211 82 11
Fax 02 211 86 30

info@afsca.be
www.afsca.be

NE 0267.387.230

**Communication aux apiculteurs et aux
fédérations apicoles**

Correspondant :	Bénédicte Verhoeven			
Téléphone :	02 211 85 84			
E-mail :	Benedicte.Verhoeven@afsca.be			
Votre lettre du	Vos références	Nos références	Annexes	Date
		PCCB/S2/BHOE/915198		06/08/2012

Objet : Communication programme pilote de surveillance de mortalité des abeilles 2012-2013

Madame, Monsieur,

En octobre 2012, l'AFSCA débutera le programme pilote de surveillance de la mortalité des abeilles. Ce programme cadre dans un projet européen auquel 17 états-membres participent.

Le programme belge est élaboré en collaboration avec le laboratoire de référence belge CERVA, le laboratoire de zoophysologie de l'UGent et la faculté de Gembloux Agro-Gio Tech (ULg).

Le principal but du projet est d'obtenir des chiffres objectifs sur la mortalité hivernale et saisonnière des abeilles. En outre, nous souhaiterions obtenir plus d'information sur le degré d'infection par le varroa et la présence de la loque, la nosémosse et les maladies causées par des virus (ABPV, DWV et CBPV). Un screening sur la présence du petit coléoptère des ruches et l'acarien Tropilaelaps sera également effectué. Enfin, il sera examiné s'il existe une corrélation entre la mortalité d'hiver et la présence de ABPV et DWV.

Le programme pilote consistera en 3 séries de visites. Au total, 150 apiculteurs, enregistrés auprès de l'AFSCA et répartis entre les différentes provinces, seront sélectionnés arbitrairement. Chaque apiculteur sélectionné sera visité 3 fois. Une première fois en octobre 2012. La deuxième et la troisième visite suivront au printemps (mars-avril) et durant l'été (juin-juillet) 2013. Préalablement à la première visite, les apiculteurs sélectionnés seront contactés afin de demander leur collaboration au programme.

Lors de la première visite, 6 colonies par rucher au maximum, seront sélectionnées de façon arbitraire afin d'être suivies durant toute la durée du projet. Si l'apiculteur détient 6 colonies ou moins, celles-ci seront toutes sélectionnées. S'il détient plus que 6 colonies, seules 6 d'entre elles seront sélectionnées.

Chaque colonie sélectionnée sera échantillonnée pendant cette première visite. Un échantillon d'abeilles adultes internes sera pris à partir duquel un dénombrement des acariens varroa sera effectué. De chaque échantillon, une partie sera conservée afin de pouvoir exécuter des analyses laboratoires supplémentaires dans un stade ultérieur.

Chaque colonie sélectionnée subira également un examen clinique. Si des symptômes sont aperçus (loque, nosémose,...), des échantillons supplémentaires (abeilles mortes ou symptomatiques, couvain,...) seront pris pour des analyses laboratoires ultérieures.

Par ailleurs, un questionnaire sera rempli, dans lequel des informations sur e.a. le rucher, le management et les traitements vétérinaires (traitement contre la varroase) seront enregistrées.

Lors de la deuxième visite dans le courant du printemps 2013, la mortalité hivernale sera enregistrée. Cette dernière se fera sur base du monitoring des colonies sélectionnées aussi bien que sur les constats de l'apiculteur. Sur base des chiffres obtenus, des analyses laboratoires supplémentaires seront effectuées sur les échantillons conservés, qui étaient pris lors de la première visite. Ces échantillons seront analysés sur la présence de ABPV et DWV afin d'examiner une corrélation éventuelle entre ces virus et la mortalité d'hiver. En plus, un examen clinique de colonies suivies sera de nouveau exécuté, où de nouveaux échantillons peuvent être pris si des symptômes cliniques sont constatés. Toute information sera enregistrée dans un questionnaire (nombre de colonies mortes, vendues,...).

Pendant la troisième et dernière visite, la mortalité saisonnière sera dressée sur base du suivi des colonies sélectionnées ainsi que des constats de l'apiculteur. Des échantillons supplémentaires peuvent être collectés, si l'examen clinique démontre une présence possible d'une maladie. Un questionnaire sera de nouveau rempli.

Tous les visites seront effectuées par un inspecteur-vétérinaire de l'AFSCA, ayant de l'expertise en apiculture et un assistant apicole. Ces personnes auront suivi une formation spécifique avant d'être engagées à l'exécution du programme.

L'AFSCA prend en charge tous les frais des visites, des échantillonnages et des analyses laboratoires. Tous les résultats seront communiqués régulièrement aux apiculteurs participants et, de façon globale et anonyme, à tout le secteur.

La participation des apiculteurs au programme pilote est complètement volontaire. Toutefois, nous vous demandons avec insistance d'informer vos membres d'une manière positive et constructive de sorte à obtenir une grande volonté de participation auprès des apiculteurs.

Si ce projet pilote reçoit une évaluation positive une fois terminé, l'AFSCA souhaite débiter un programme de surveillance de la santé des abeilles de façon plus permanente. En collaboration avec tous les partenaires concernés et le secteur apicole, nous examinerons si le programme doit être adapté ou non.

Afin d'obtenir un programme fonctionnel, la collaboration de la totalité du secteur est indispensable.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Herman Diricks (sé)
Directeur général